

Projet de résolution**R9****Demandant le respect et le remboursement du contribuable de Versoix, après le jugement rendu dans le procès pénal du Secrétaire général contre le journaliste de Vigousse.**

Le Conseil municipal

vu l'article 30 de son règlement ;

Considérant

- La plainte pénale déposée par Christian Séchaud, secrétaire général de la Mairie de Versoix contre Jean-Luc Wenger, journaliste de Vigousse ;
- Le verdict du 22 janvier 2024 rendu par le Tribunal de police de Lausanne, à savoir l'acquittement du journaliste et l'imputation des frais de justice à la partie plaignante ;
- Les montants engagés au civil et au pénal, estimés à plus de Frs 250'000 ;
- La décision prise par une majorité du Conseil administratif d'imputer les notes d'honoraires de Me Capt, avocat de Christian Séchaud, au budget communal ;
- La volonté de recourir contre la décision du Tribunal de police de Lausanne annoncée dans la presse par Me Capt ;
- Les arguments et éléments établis par la défense du prévenu, notamment une convention conclue, lors de la précédente législature, entre le Conseil administratif et un ex-employé de la Mairie, par laquelle, à la veille d'une audience au Tribunal administratif de Genève, ce dernier s'engage « à ne pas dire de mal de ses supérieurs hiérarchiques »

Le Conseil municipal

- Refuse que les frais de justice imputés à la partie plaignante soient mis à la charge du contribuable ;
- Se prononce pour que les notes d'honoraires de la procédure pénale ouverte par le secrétaire général à titre personnel contre le journaliste Jean-Luc Wenger et prises en charge par la Mairie de Versoix, quand bien même elle ne s'y est pas associée, soient remboursées ;
- Refuse catégoriquement, au cas où le verdict du 22 janvier 2024 fasse l'objet d'un appel, que les notes d'honoraires et autres frais de justice y correspondants, soient pris en charge par le budget communal ;
- Renouvelle la demande formulée dans la motion M8, à savoir « changer de stratégie pour stopper immédiatement les dépenses inutiles et mettre un terme aussitôt que possible aux procédures judiciaires engagées contre des médias et des journalistes » ;
- Renouvelle sa demande adressée au Conseil administratif en septembre 2021, à savoir l'ouverture d'une enquête externe et indépendante afin de faire toute la lumière sur les allégations relayées dans l'article du 3 septembre 2021 de l'hebdomadaire romand Vigousse.